

*Vous avez choisi de soutenir PSYCHO'PRAT et nous vous en remercions vivement.
Afin de vous envoyer votre reçu libératoire,
merci de nous retourner ce formulaire complété par courrier ou par mail :*

EPP - 23, rue du Montparnasse
75006 PARIS
plabille@psycho-prat.fr



En 2021 il n'y a plus d'intermédiaire – vous pouvez verser la part des 13% de votre taxe d'apprentissage directement à l'EPP du 1^{er} janvier au 31 mai 2021.

VOTRE ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise (ou apposez votre cachet)

Adresse.....

Code postalVille N° de Siret.....

Nom et prénom du contactFonction.....

Téléphone.....Mail

VOTRE VERSEMENT

1 - Solde de la taxe :

Le montant du 13% se calcule sur une projection de la Masse Salariale Brute 2021 (MSB). Soit 13% de 0.68% de la MSB 2021. Ce calcul équivaut à 0.08% de la MSB.

Exemple : pour une projection MSB de 100.000€ : $100.000€ \times 0,68\% = 680€ \times 13\% = 88,40€$

2 – **Versement** direct de la part des 13% à l'EPP avant le 31 mai 2021

3 - Pour nous signaler votre versement et recevoir votre reçu libératoire, merci de compléter et de nous retourner ce Bordereau par mail ou par courrier.

Montant de votre versement : € - Mode de paiement choisi :

- Virement FR76 3006 6106 2100 0108 2272 092 - BIC : CMCIFRPP - **Indiquer impérativement le nom et le siret de l'entreprise**
- Chèque n° Banque à l'ordre de l'EPP

A quel titre avez-vous choisi de soutenir notre école ?

- Partenaire/ Recrutement/Stages/Alternance Diplômé PSYCHO'PRAT
- Parent d'élève Fournisseur Autre

ÉCOLE DE PSYCHOLOGUES PRATICIENS
23, rue du Montparnasse
75006 Paris
01 53 63 81 89
Siret : 78428072900020